



Document généré le 24/11/2020

Office du tourisme | Marche-en-Famenne



Ville de Marche

Téléphone de contact : +32 84 32 69 46

<https://www.marche.be/>

Marche, capitale de la Famenne, est à la fois un pôle régional attrayant, un centre vert et une entité dynamique qui conserve son charme rural de par ses paysages et décors naturels.

Marche et ses alentours

Remarquablement rénovée, la ville de Marche a su préserver les témoins de son passé.

La ville compte parmi ses **incontournables** :

- le Famenne & Art Museum
- la remarquable [église Saint-Etienne de Waha](#) et ses vitraux Folon
- le site naturel du [Fond des Vaulx](#) faisant partie du [Geopark Famenne Ardenne](#)
- la découverte de la ville à travers une balade connectée « City Glow »

Vous retrouverez également de nombreux **circuits balisés**, pédestres, cyclo ou VTT.

Outre la brasserie **Atrium**, régalez-vous avec nos spécialités culinaires comme le baiser de Marche, le Wasté ou le Matoufé.

Marche n'a pas fini de vous étonner !

Ces informations vous sont données à titre indicatif

Renseignez-vous avant votre départ directement auprès du partenaire touristique qui vous intéresse.

Editeur Responsable :

Michel VANKEERBERGHEN, Administrateur Délégué de Wallonie Belgique Tourisme.

© Wallonie Belgique Tourisme. Avenue Comte de Smet de Nayer 14 .5000 Namur .
Belgique +32 (0)2 504 02 11 Web: walloniebelgiquetourisme.be Email: info@wbtourisme.be

Les informations contenues dans ce document ont été rassemblées par Wallonie Belgique Tourisme avec le maximum de précautions. L'éditeur ne peut être tenu pour responsable d'éventuelles modifications qui se seraient produites entre la collecte des données et leur présentation dans ce document.

Sauf mention contraire, les informations que vous trouvez dans ce document appartiennent à Wallonie Belgique Tourisme.

Une autorisation écrite préalable est requise pour l'utilisation ou pour la reproduction de ces informations

Wallonie Belgique Tourisme se réserve tous les droits de propriété intellectuelle sur ce document